Italie, Naples, 9|11. de 54 à 55 ; 10|12, à 55 ; 14|16 à 55 ; bouts libres, 8|9, à 54 ; Chine, Tsatlées 4e 1|2 de 39 à 40 ; 5e. de 36 à 38 ; 5e inf., de 35 à 36 ; Hangchow, 1, de 35 à 36 ; 9 1|2 Moos, 2, de 33 à 35 ; Kopan, 1, à 29 ; Canton, 3, de 34 à 35 ; Japon, grappes, 1 à 42 ; 3, de 38 à 39.

RÉSULTATS D'ADJUDICATIONS

OISE. — CLERMONT. — *Asile public d'aliénés.* — Fournitures à faire pour l'année 1889 à l'asile public d'aliénés de Clermont :

29e lot. — Chaussettes coton, 75 c, la paire ; bas coton, 85 c. la paire ; chaussettes laine, 92 c. ; bas laine, 1 fr. 50 c. — Fraigneau, à Clermont. 30e lot. — Casquette marine, 95 c. ; casquettes à rabat, 1 fr. — Lotorey, à Clermont. 31e lot. — Mouchoirs de cou, 54 pièces ; mouchoirs de poche, 27 c. — Helbronner, à Paris. 32e lot — Drap gris bleuté, 4 fr. 97 le mètre. — Bassan, à Châteauroux. 33e lot. — Étoffe de coton pour robes, 93 c. le mètre. — Béthune à Paris. 34e lot. — Toile coton écru, 53 c. le mètre. Helbronner, 7, place Lévis, à Paris. 35e lot. — Cotonnade pour tabliers de femmes, 82 c. le mètre — Biébuyck, à Armentières (Nord) 36e lot, — Toile d'emballage, 22 c. le mètre. — Helbronner, à à Paris. 37e lot. — Calicot cretonne, pour couvrelits, largeur 2 mètre, 1 fr. 98 le mètre ; Calicot cretonne, 1 m. 20 de largeur, 85 c ; Calicot cretonne, 80 c. de largeur, 62 c. ; Calicot léger pour doublure, 80 c de largeur, 42 c. — Laurent, à Paris. 38e lot. — Toile pour draps de lits, 1 fr. 09 le mètre. — Delécaille, à Armentières 39e lot. — Toile crémée, 80 c. le mètre. Delécaille, à Armentières. 40e lot — Toile bleue, 1 fr. 19 le mètre. — Helbronner, à Paris. 41e lot. — Coutil treillis écru 72 c. de largeur 78 c. le mètre ; Coutil treillis écru 72 c. de largeur 77 c. ; Toile à paillaisse, 1 de largeur, 84 c. — Jeansen, à Armentières. — 42e lot. — Toile à torchons, 66 c. le mètre ; Toile blanche à nappes, 2 m. de largeur, 2 fr. 10 ; Toile blanche à nappes, 1 m. 30 de largeur, 1 fr. 35 ; Serviettes crémées, 80 c. — Biébuyck, à Armentières.

ORNE. — *Mairie d'Alençon.* — Le 18 décembre. — Fournitures à l'asile départemental pour 1889.

Adjudicataires : Bourette, Mariet-Bidault, à Alençon, 0,93 ; Velours, Mariet-Bidault, 1.59 le m. ; Retors rayé, L. Deschamps, à Alençon, 0,81 le m. ; Rayé double, L. Deschamps, 1,23 le m. ; Fichus de cou, L. Deschamps, 10,04 la douzaine ; Drap fermier Veuve Brunel, à Alençon, 3,55 le m. ; Mouchoirs de poche, veuve Brunet, 4,58 la douzaine ; Etoffe dite Saint Lo, veuve Brunel, 1,56 le m. ; Couvertures laine, veuve Brunel, 14.90 l'une ; Couvertures coton veuve Brunel, 6,60 l'une ; Cravates, Guimont Brossard, à Angers, 4.90 la douzaine ; Laine à matelas, Guimont-Brossart, 3,65 le kil. ; Sangles, Guimont-Brossart, 0,18 le m. ; Fort-en-Diable, Perrier, à Alençon, 1,30 le m. ; Chaussettes laine, Perrie, 1.75 la paire ; Chausseles fil, Perrier, 0.73 la paire ; Bonnets de coton, Leveau, à Alençon, 4,65 l'un ; Toile fil pour chemises, Richer-Lévêque à Alençon, 0,93 le m. ; Toile fil pour draps, Richer-Lévêque, 1,06 le m.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR — AUBE. — *Préfecture.* — Le 15 décembre. — Fourniture pour la maison centrale de Clairvaux.

Laine, Marquet, à Limoges adjud, à 2 29 le m.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — PARIS. Le 20 décembre. — Service de l'habillement et du campement. — Adjudication de l'entreprise du lavage des effets en toile et des couvertures de campement.

Lagneau, 19,25. — Craponlet, 5. — Marguerite, 12. Compagnie des lits militaires, 18 boulevard des Capucines, adjud à 23 de rabais.

MINISTÈRE DE LA MARINE. — PARIS, 4, rue Jean-Nicot. — Le 14 décembre. — Fourniture de linge à pansement et charpie pour 3 ans.

Frédéric Dubourg, 22,070 80. — Charles, 25,342,19 — Maurice Bloch, 27,000. — Alp. Helbronner, 23 751,05. — Froger, 21,461.

Chantard, 27, rue Château-Landon, adjud. à 21,218.

PERFECTIONNEMENTS INDUSTRIELS

Vaporisation des fils de coton au cours de tissage

Une atmosphère presque saturée d'humidité est une condition réclamée par les fabricants pour certains tissus de coton, mais cette condition n'est réalisée qu'au grand détriment de la santé des ouvriers. Pour obvier à cet inconvénient, au lieu de saturer de vapeurs d'eau les ateliers par des jets de vapeur amenée du générateur par tuyaux ordinaires, M. J. White, de Burnley, propose de n'amener la vapeur que sur la trame. La vapeur est amenée sur chaque trame au moyen d'un tuyau convenable, muni d'un ajutage pour écouler l'eau de condensation. Un robinet commandé par les organes du metier assure la fermeture automatique quand on arrête le métier. Ce dispositif d'humidification n'empêche pas d'ouvrir les ventilateurs, comme c'est le cas dans le procédé ordinaire.

Chambre de Commerce de Roubaix

Séance du jeudi 3 janvier 1889

PRÉSIDENCE DE M. HENRY MATHON

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

***

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Maire annonçant à la Chambre l'ouverture d'un crédit de 15,000 francs voté par le Conseil municipal pour l'installation collective des produits de l'industrie roubaisienne à l'Exposition universelle de 1889.

La Chambre décide que, par un avis répété pendant plusieurs jours dans le *Journal de Roubaix*, elle invitera les industriels qui seraient disposés à lui prêter leur concours pour cette exposition collective à vouloir bien en donner connaissance dans le plus bref délai, avant le 15 janvier, autant que possible, au secrétariat de la Chambre (Bibliothèque publique, rue Neuve, 3). L'avis portera que cette exhibition collective ne doit entraîner aucun frais pour les exposants, la Chambre de commerce prenant à sa charge l'emplacement, le transport, l'installation, la représentation et les mesures de conservation ; que les exposants pourront accompagner leurs produits d'étiquettes portant leur nom et raison sociale, sans toutefois participer individuellement au concours, toute récompense qui serait obtenue ne pouvant être attribuée qu'à la *Collectivité de Roubaix*.

***

La Chambre de Commerce de Roubaix, qui n'a pas cessé de réclamer l'assimilation douanière des colonies à la mère-patrie, s'est émue de la proposition de M. Ternisien, député de la Cochinchine, tendant à la suppression du tarif général des douanes dans cette colonie et de la délibération prise dans le même sens par la Chambre de Commerce de Saïgon;

Considérant que l'expérience d'une année depuis l'application du tarif général en Cochinchine, ne peut être suffisante pour permettre d'apprécier, comme le fait la Chambre de commerce de Saïgon, les effets d'une mesure salutaire en soi et qui n'a que le tort de gêner la concurrence étrangère à l'avantage des intérêts nationaux;

Que le trouble éprouvé par les opérations commerciales dans ce pays est tout à fait factice et causé par les approvisionnements considérables accumulées, avant l'application du tarif, en vue de les soustraire aux droits;

Que l'industrie française, fondant des espérances sur l'application de ce tarif qui, d'ailleurs, est à peine compensateur, s'organise activement pour conquérir sur le marché colonial la situation qui lui appartient;

La Chambre estime que la suppression du tarif général en Cochinchine et dans les autres colonies constituerait à tous points de vue une mesure désastreuse pour le travail national.

***

M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, en appelant l'attention sur le projet de la Chambre de Commerce française de Buenos-Ayres de créer un musée commercial d'échantillons de produits français, témoigne le désir d'être renseigné sur le concours pecuniaire que la Chambre de Commerce serait disposée à prêter à la réalisation de ce projet. — Regrets de la Chambre de ne pouvoir rien faire, étant forcée de s'interdire toute depense de cette nature, que son modeste budget ne comporte pas.

***

La Chambre indique au secrétaire le sens des réponses à faire : 1° à une lettre de M. Marius Vachon au sujet de la création d'un musée commercial et industriel à St-Etienne; 2° à la lettre de M. le président du comité d'organisation relativement au programme à préparer pour le congrès du commerce et de l'industrie qui aura lieu à Paris, au cours de l'Exposition de 1889.

***

La Chambre donne acte à M. le Président de la communication d'une lettre de M. le Directeur des Postes et des Télégraphes du Nord en réponse à la pétition signée par un certain nombre d'industriels de Lille, Roubaix et Tourcoing et recommandée par les Chambres de Commerce de ces trois villes, tendant à obtenir que le train express n° 46 partant de Lille à 7 heures du soir soit utilisé en vue d'améliorer les relations postales entre les villes précitées et Le Havre. — Cette pétition ne peut recevoir actuellement une suite favorable, l'amélioration demandée devant occasionner une dépense élevée que la situation des crédits budgétaires ne permet pas d'autoriser.

Le Président,
HENRY MATHON.

COMMERCE DES LAINES
et des tissus de laine

Le *Bulletin des laines*, publié à Roubaix-Tourcoing, a acquis en peu de temps une clientèle étendue qui va s'accroissant chaque jour. Il compte au nombre de ses abonnés les maisons les plus considérables de la France et de l'étranger, tant parmi les *négociants en laines* et en *tissus de laine* que parmi les *fabricants, filateurs, peigneurs*, etc.

Sa publicité est donc très avantageusement utilisée par les maisons ayant des avis et des communications intéressantes à porter à la connaissance des *industriels* ou des *négociants en laines* et EN TISSUS DE LAINE de la France et de l'étranger : Ventes et cours de *tissus*, de *matières*, de *matériel*, de *produits* pour l'industrie; construction de *machines, brevets d'invention*, etc., etc.

S'adresser : à Roubaix, rue Neuve, 17 ; à Tourcoing, rue des Poutrains, 42.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Le mouvement de la population en décembre et pendant l'année 1888. — Pendant le mois de décembre, l'officier de l'état-civil a enregistré 303 naissances réparties comme suit : enfants légitimes, 139 du sexe masculin, 109 du sexe féminin; enfants illégitimes, 28 du sexe masculin, 27 du sexe féminin, ensemble 167 garçons et 136 filles sans compter les morts-nés au nombre de 15 garçons et 8 filles.

On a constaté 200 décès dont 60 de moins de un an, 35 de un à dix-neuf ans, 23 de vingt à trente neuf ans, 36 de quarante à cinquante-neuf ans, 46 de soixante ans et au-dessus.

Parmi les causes de décès, nous en relevons 1 de rougeole, 1 de scarlatine, 9 de coqueluche, 3 de diphtérie, 27 de phtisie pulmonaire, 7 d'autres tuberculoses, 8 de tumeur, 4 de méningite simple, 7 de congestion et hémorrhagie cérébrales, 10 de maladies organiques du cœur, 10 de bronchite aigue, 8 de bronchite chronique, 10 de pneumonie, 36 de diarrhée gastro entérite, 2 de fièvre et péritonite puerpérales, 5 de débilité congénitale et vice de conformation, 4 de sénilité, 1 suicide, 1 autre de mort violente, 46 autres causes de mort.

On a compté pendant le mois de décembre, 67 mariages.

Les naissances pendant l'année 1888 ont été de 3711 non compris les morts-nés au nombre de 155.

Les décès pendant cette même année ont été de 2416.

Il y a eu 938 mariages.

Douze divorces ont été prononcés dans le courant de l'année qui vient de s'écouler.

Les funérailles du T.C.F. Frédéric, directeur de la communauté de Roubaix, Notre-Dame, ont eu lieu mardi matin à dix heures un quart en l'église Notre-Dame. Une grande partie des religieux de Roubaix et des environs avaient tenu à assister à la triste cérémonie. Nous avons aussi remarqué un nombre considérable de pères de famille qui avaient voulu donner un dernier témoignage des sentiments d'estime et d'affection qu'ils avaient pour le défunt.

Réunion de commissions. — Les membres de la première commission se réuniront, mercredi, 9 janvier, à cinq heures et demie du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, pour y examiner les questions suivantes :

1° Eclairage. — Communication du résultat de l'instance engagée avec la Cie du gaz; demande d'un crédit. — Etats de produits irrécouvrables; demande d'admission en non-valeurs. — Amélioration du service des postes de Roubaix; réponse de l'Administration supérieure.

4° Caisses des retraites. — Demande de Mme veuve Louis Selosse. — 5° Caisse des retraites. — Demande de M. Duforest.

6. Emprunt de 1.382.000 francs relatif à l'Ecole nationale des arts industriels; dispositions à prendre pour le dépôt des titres. — 7. Emprunt de 989 000 francs applicable au rachat des obligations du canal de Roubaix et à l'agrandissement du cimetière.

Deux enfants sauvés. — Lundi matin, vers dix heures, plusieurs enfants étaient sur la glace du canal au Pont Morel lorsque tout à coup deux d'entre eux qui s'étaient trop aventurés dans un endroit où la glace était moins forte, tombèrent à l'eau.

Ces deux enfants du nom de Jean Dejode, 14 ans et Louis Agache âgé de 15 ans, auraient infailliblement péri sans le secours d'un brave batelier âgé de 19 ans, Auguste Vasseur qui se jeta à l'eau sans hésiter et ramena sains et saufs les deux petits imprudents.

La conduite de M. Vasseur en cette circonstance est vraiment digne d'éloges.

Correction paternelle. — Un jeune homme de dix-huit ans, du nom de Bacrot, est incorrigible. Il fait le désespoir de ses parents qui demeurent dans la cour Guillaume Lefebvre, rue de la Paix. Le père de Bacrot vient de faire une demande pour que son fils soit mis dans une maison de correction et, en attendant cette admission, Bacrot a été maintenu au poste central. On se rappelle que Bacrot a été l'objet d'un rapport pour coups qu'il avait donnés à sa mère il y a quelque temps.

Un accident s'est produit, lundi vers six heures et demie du soir, dans la rue Archimède. Plusieurs enfants jouaient sur le trottoir, lorsque l'un d'eux glissa sur la bordure et se fractura le tibia de la jambe gauche. Le petit malheureux se nomme Philippe Dubois; il est âgé de treize ans. Après avoir reçu les soins de M. le docteur Montaigne, Dubois a été transporté à son domicile rue de la Chapelle-Carrette.

Voici le vrai nom de... non pas Prado, mais d'un expulsé qui a été victime de l'accident du quai de la Vigne, que nous avons raconté il y a quelques jours. Rêné Heynaert, tel était le nom que le blessé avait donné lors de son entrée à l'hôpital.

Une enquête ouverte au sujet de cet accident et qui établit bien que Heynaert était tombé dans le bateau avec un panier rempli de sable sur l'épaule, a amené la découverte du vrai nom de la victime. C'est un expulsé au nom de Charles Roddez, qui avait changer de nom pour échapper aux recherches de la police. Il est gardé à vue à l'Hôtel-Dieu en attendant sa guérison.

Vol et escroquerie. — Mme veuve Delbecque recevait chez elle, rue de Naples, deux pensionnaires, Achille Lefebvre et Victor Rossignol, à qui elle procurait depuis quelque temps le logement et la nourriture. Elle remarqua, dimanche dernier, que Lefebvre et Rossignol étaient partis de chez elle en emportant divers effets d'habillements pour une somme de 28 fr. environ. De plus, ils devaient à Mme Delbecque une somme assez forte pour leur hébergement. Sur une plainte qui a été déposée, Lefebvre et Rossignol ont été arrêtés dans la journée de lundi.

Une scène de tapage. — L'alcool que Georges P... avait pris dans la journée de lundi, l'avait rendu furieux. Il faisait tellement de tapage dans la cour Bouchez, rue de la Barbe d'Or, que les passants s'étaient arrêtés devant la cour pour voir ce qui s'y passait. Bientôt apparut un agent de police qui calma l'ardeur de Georges P... en rédigeant un rapport en bonne et due forme.

CARTES VISITES. — L'imprimerie de *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une boîte contenant cent cartes-visites et cent enveloppes. (Voir 4e page).

Les arbres fruitiers. — Les personne qui désirent des renseignements sur la conduite des arbres fruitiers, les trouveront dans le traité d'arboriculture de M. Griffon, professeur en chef à l'école d'arboriculture de Tournai. Ce traité vient de paraître en deuxième édition; on peut se le procurer à la librairie du **« Journal de Roubaix »**, 17, rue Neuve.

Nettoyage, teintures crême et apprêts à neuf de rideaux, stores, couvrelits de tulle, guipure, etc. Conservation des couleurs les plus délicates, coloris ravivés, à la **Grande Teinturerie SONNEVILLE, 11, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix.**

TOURCOING

Vol d'un porte-monnaie. — Dimanche dernier, Jean Baptiste Maréchal, ouvrier occupé à l'usine à gaz, et demeurant à Mouscron, était allé prendre une consommation dans un estaminet de la rue des Cinq voies. Pendant qu'il absorbait sa chope, son porte-monnaie lui a été enlevé par un certain Barez, ouvrier de ferme demeurant à Roubaix, qui, aussitôt le larcin commis, prit la fuite. Maréchal poursuivit le voleur et l'arrêta près de la ferme Dathoit. Barez voulut soutenir qu'il n'avait pas le porte-monnaie, mais quelques personnes qui étaient présentes déclarèrent que se sentant poursuivi, il l'avait jeté par dessus le mur de la ferme. L'objet fut, en effet, retrouvé et Barez fut mis en état d'arrestation.

Un pochard se livrait, lundi matin, à des excentricités sur la place des Halles. Les badauds ne manquèrent pas d'affluer et bientôt il se forma un rassemblement; mais les agents de police de service vinrent rétablir la circulation et menèrent notre ivrogne au violon.

Danser sans la permission de M. le Maire peut avoir des inconvénients. C'est ce qu'apprendra un cabaretier de la rue Latérale qui s'est vu dresser procès-verbal pour avoir donné un bal sans autorisation.

Un mari batisant sa femme, cela se voit, trop souvent peut-être, mais un mari battu par sa tendre moitié, c'est plus rare. Tel est le cas cependant d'un habitant de la Croix-Rouge qui s'est plaint au bureau de police d'avoir été maltraité, dimanche dernier, par son irascible épouse.

Un marchand de lunettes au violon. — P. L... marchand de lunettes avait tant bu de verres qu'il n'y voyait plus, même en usant de ses plus fines marchandises. Un agent de police compatissant dut lui prêter son bras et lui donner l'hospitalité au poste.

Le sous-brigadier Sabartia et le préposé Fichelle, du poste de La Marlière, ont découvert un bidon à faux fonds, contenant 2 k. de café vert, que le nommé Monart de Mouscron cherchait à introduire en fraude.

Halluin. — La gendarmerie vient d'être appelée à Wervicq-Sud, pour constater un vol qui vient d'être commis dans une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Délivrance, érigée au *Blaton*, hameau de cette commune.

Les malfaiteurs avaient crocheté la porte d'entrée, brisé le tronc, qui était en assez mauvais état, et qui, du reste, ne contenait rien ou du moins très peu de chose.

Mais il ont enlevé une croix en argent, dont le pied était garni de pierreries fines et qui était suspendue au cou de la statue, ainsi qu'un médaillon et un bracelet, en cuivre doré.

Ces divers objets et les dégâts fait à la porte et au tronc, sont évalués à cent francs environ.

Les auteurs de ce méfait sont restés inconnus.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

LILLE

M. Jacque. — Les journaux cadettisses de Paris publient une notice biographique sur monsieur Jacque en avouant que ce conseiller municipal « n'est peut-être pas tellement connu que » quelques mots de biographie ne soient nécessaires. »

Détail ignoré certainement de la presque totalité de nos concitoyens, M. Jacque était originaire du Pas-de-Calais, et fut journaliste à Lille, où il appartenait au parti républicain avancé. C'est, du moins, ce que nous révèlent les biographies publiées par les journaux parisiens et dont nous croyons devoir donner un résumé.

M. Jacque est né à Saint-Omer, le 26 septembre 1828; il a donc aujourd'hui plus de 60 ans.

Il commença par être instituteur, et devint directeur de l'enseignement mutuel à Lille. Il occupait cette fonction lorsque éclata la révolution de 1848.

Il se lança dans la fraction démagogique du parti républicain lillois. On le trouve, à vingt ans, vice-président du *Club démocratique et social du Sabot*, dont faisaient alors partie Delescluze et M. Testelin. Il collaborait, en même temps, à divers journaux.

Après le coup d'Etat, M. Jacque rompit avec la politique. Il se rendit à Paris, où il entra dans une maison de distillation dont il devint ensuite le principal associé et dont il est aujourd'hui le seul propriétaire.

En 1871, le quartier de Plaisance l'envoya siéger au Conseil municipal de Paris et, depuis ce temps, l'a constamment réélu. M. Jacque, en effet, a, paraît-il, tout ce qu'il faut pour être populaire dans son quartier : d'abord, il est riche, ce qui est loin de nuire, et ensuite il passe pour un brave homme, accueillant volontiers ses électeurs, rond avec ses voisins et s'occupant de son quartier.

Il est vrai qu'en dehors de Plaisance, il est à peu près inconnu, bien que présidant, depuis deux ans, le Conseil général de la Seine. L'ancien vice-président du club du *Sabot*, est officier de l'instruction publique et chevalier de la Légion d'honneur. Il est, en outre, président de la Société philotechnique, membre du Conseil académique, président du Conseil d'administration du collège Rollin, vice-président de la commission des finances de l'Exposition de 1889, président de la Fédération des instituteurs de France, etc.

Aux élections municipales de 1884, M. Jacque s'était présenté comme antiautonomiste. Mais en 1887, il s'est rallié aux revendications communales de la majorité du Conseil municipal. Depuis, il a toujours voté avec le groupe de l'autonomie communale.

PETITE CORRESPONDANCE

C. M..., à Tourcoing. — Nous vous fixerons dans quelques jours.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille GILLIS-JONART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Joséphine JONART, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1889, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 9 janvier, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Jean (Petites-Sœurs).

Les amis et connaissances de la famille VANTIGHEM-VANDEPUTTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Nathalie VANDEPUTTE, veuve de Monsieur Joseph VANTIGHEM, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1889 dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 9 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Flandre, 33.

Les amis et connaissances de la famille CATTEAU-VANHAESBROUCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Charles CATTEAU, veuf en premières noces de Dame Marie DEBUCHY, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1889, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 9 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Sepulcre, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le mardi 8, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Epeule, 92.

Les amis et connaissances de la famille DUBURCQ-DEGRYSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alfred-César DUBURCQ, décédé à Roubaix, le 6 janvier 1889, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mercredi 9 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mardi 8, à 4 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieil-Abreuvoir, 7.

Les amis et connaissances de la famille DUBOIS-DESTOMBES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Denis-Joseph DESTOMBES, veuf de Dame Sylvie DESBRUYÈRES, décédé à Wattrelos, le 6 janvier 1889, dans sa 60e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Winouthe, à 9 heures. — L'Obit du mois sera célébré le jeudi 7 février, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille HERMAN-DUVILLIER qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Thérèse DUVILLIER, veuve de M. Jean HERMAN, décédée à Sailly, le 7 janvier 1889, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le jeudi 10 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Sailly. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 9 heures 1/4. L'Obit du mois sera célébré le lundi 4 février, à 9 heures, en la même église.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le jeudi 10 janvier 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Victor COURTOIS époux de Dame Louise JOURDEUIL, décédé à Roubaix, le 8 décembre 1888, à l'âge de 45 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 9 janvier 1889, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Julie-Henriette DESCAT, décédée à Roubaix, le 6 janvier 1879 à l'âge de 75 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau-Tourcoing), le lundi 14 janvier 1889, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'ame de Monsieur Louis-Joseph BAUGARNE, député du Nord, membre du Conseil de Fabrique de sa paroisse membre de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, président honoraire du Comice Agricole de Lille, ancien membre de la Chambre Consultative d'agriculture, Chevalier de la Légion d'Honneur, ancien Maire de Croix époux de Dame Hortense LEROUX, pieusement décédé à Paris, le jeudi 22 novembre 1888, dans sa 73e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'incident Morier. — Vif ressentiment en Angleterre. — Les relations avec l'Allemagne. — La situation de l'Impératrice Frédéric

Londres, 8 janvier. — C'est avec autant de tristesse que d'étonnement que l'on voit en Angleterre la *Gazette de Cologne* et ses inspirateurs officieux continuer leurs accusations contre sir Robert Morier.

Les documents publiés par ce dernier avaient déjà excité une assez vive indignation et les précédés du comte Herbert de Bismarck avaient été sévèrement jugés et unanimement blâmés, mais il faut remarquer en même temps que quelques-uns des journaux anglais, ceux qui sont censés refléter l'opinion du gouvernement, ont traité la question de façon à ne pas altérer les rapports politiques existant entre l'Angleterre et l'Allemagne. Il était facile de voir que le gouvernement anglais quoique indigné, prenait grand soin de ne pas irriter en cette occasion le gouvernement allemand.

Cela a été remarqué dans les sphères politiques, surtout parmi les membres du corps diplomatique, mais cette politique prudente est en train de recevoir un échec sérieux dans l'opinion publique.

J'ai appris que la reine et la famille royale se montraient très courroucées contre ceux qui sont responsables de cet incident en Allemagne; elles sont convaincues que toute cette affaire a été dirigée contre la mémoire du défunt empereur Frédéric.

Quant aux hommes politiques anglais, si l'on excepte peut-être les leaders de la politique étrangère qui ont gardé une réserve diplomatique, ils se montrent absolument furieux de l'injure qui a été faite à l'ambassadeur anglais ; ils ne craignent pas de montrer publiquement leur ressentiment.

Rien, d'autre part, ne peut donner une idée du chagrin qu'éprouve l'impératrice Frédéric en voyant la persécution incessante dont elle est l'objet de la part des maîtres actuels de l'Allemagne.

Je crois savoir qu'à l'occasion de la nouvelle année, elle a répondu aux félicitations que lui envoyait l'empereur Guillaume, que l'année dernière, alors qu'elle se trouvait à San-Remo, dans les douloureuses circonstances que tout le monde connaît, elle n'aurait jamais cru qu'elle aurait vu un nouveau jour de l'an.

La question a été agitée de savoir si l'impératrice retournerait en Allemagne ou si elle resterait en Angleterre. La vérité est qu'elle préférerait rester toujours en Angleterre, mais que cela lui est impossible, tant que ses filles ne sont pas mariées.

D'autre part, ayant hérité d'une grande partie de la fortune de son mari, elle est pour ainsi dire tenue à habiter l'Allemagne, et c'est dans ce but qu'elle a acheté une propriété dans ce pays.

Il est facile de comprendre que les accusations insensées de la *Gazette de Cologne*, contre sir R. Morier, ont augmenté, si possible, le dégoût que tout le monde éprouve ici pour de pareils procédés.

Tout le monde dit que jamais M. de Bismarck n'a commis une faute plus grande et que bien des choses qui ont été tolérées de la part du père ne sauraient l'être venant de son fils.

Beaucoup de personnes sont persuadées que tout ceci provient de l'état maladif et nerveux du chancelier, aussi bien que de la brutalité de son fils.

En tout cas, si l'un ou l'autre a voulu que sir R. Morier perdit sa place à Saint-Pétersbourg, il a employé précisément les moyens contraires à son désir, car il est bien certain que lord Salisbury ne touchera en aucune façon maintenant à sir R. Morier.

On est généralement d'avis que les lettres de sir Robert Morier au prince de Bismarck sont très crânes; aussi ce diplomate est-il aujourd'hui devenu tout à fait populaire.

Enfin, on était naturellement impatient de savoir comment cet incident serait apprécié à l'étranger, et l'on a vu avec la plus grande satisfaction que partout la conduite indigne et les procédés courtois du comte de Bismarck ont été sévèrement condamnés.

Les journaux anglais ont publié un grand nombre d'extraits des journaux étrangers sur cet incident et les commentaires des journaux français ont été particulièrement lus avec plaisir.

Les conditions des sociétés chorales dans les églises. — Un arrêt de la cour de cassation.

Paris, 8 janvier. — La Cour de cassation vient de rendre un arrêt assez important.

Elle a déclaré que les maires n'avaient pas le droit d'empêcher les sociétés chorales et les orphéons de se faire entendre dans les églises, pendant les offices, la réglementation du culte appartenant exclusivement à l'autorité ecclésiastique, et les églises ne pouvant rentrer à aucun titre dans la catégorie des « lieux publics », auxquels certaines *vigilances* municipales un peu tracassières avaient prétendu les assimiler.

Un incendie en Angleterre. — Destruction d'un château. — Deux millions et demi de dégâts.

Londres, 8 janvier. — Le château de Clouds dans le Wiltshire, résidence de l'honorable Percy Wyndham, a été complètement détruit par un incendie dimanche matin.

A sept heures et demie, l'alarme a été donnée par la bonne qui, voyant les flammes s'échapper d'un buffet, réveilla ses maîtres. Tous les gens de la maison n'eurent que le temps de fuir. La fille de M. Wyndham et trois enfants durent même descendre en toilette de nuit.

Le feu fut immédiatement combattu, mais le manque d'eau empêcha de s'en rendre maître tout de suite.

Aussi le feu dévora-t-il tout le château, et hier il durait encore.

Les pertes sont évaluées à deux millions cinq cent mille francs.

Eruption du Vésuve

Naples, 8 janvier. — Le Vésuve vomit une fumée abondante et lance des blocs incandescents.

Un ruisseau de lave coule sur ses pentes, au sud-est.

La fin de la triple alliance

Paris, 8 janvier. — La triple alliance austro-italo-allemande a vécu.

L'Autriche échappe à la tutelle allemande et s'allie à la Russie.

On peut s'attendre d'ici peu à une manifestation de l'Autriche qui fera connaître à l'Europe sa nouvelle attitude.

Cette puissance est décidée à sortir avec éclat de la triple alliance.

Panama. — Vote du Sénat américain. — Protestation contre l'ingérance d'un Etat européen dans la construction du canal.

Washington, 8 janvier. — Dans une séance secrète, le Sénat a adopté hier, par 49 voix contre 3, une résolution déclarant que le gouvernement des Etats-Unis regarderait avec anxiété et désapprouverait hâtivement toute ingérance d'un gouvernement quelconque, dans la construction ou le contrôle d'un canal navigable à travers l'isthme de Darien, ou l'Amérique centrale; qu'une pareille ingérance et qu'un semblable contrôle seraient considérés comme préjudiciables aux justes droits et aux intérêts des Etats-Unis comme une menace pour leur bien-être.

Les sénateurs prient, en conséquence, le président de communiquer cette résolution aux gouvernements étrangers.

Cours des Halles de Roubaix du 8 janvier. — *Légumes :* oignons, à 10 fr. les 100 kil.; navets, 0.40 à .. le panier; épinards, ... le panier; poireaux, 0.35 les 12 bottes; céleris, 0.10 à 0.50 la botte; carottes, 24 fr. les 100 kil.; choux de Bruxelles, 0.75 le panier; choux verts, 0.60 à 2.10 la douze; choux rouges, 0.10 à .. la pièce; haricots verts, ... à .... le k.; fèves, ... à .... le panier; pommes de terre, 12.00 à 16 fr. les 100 kil.; choux raves, ... à .... la pièce; salades, 0 60 à la douzaine; endives, ... à .... la douzaine; id. romaines, .. pièce; radis, ... la botte; cornichons, ... à .... le cent; tomates, ... le kil. par panier.

Fruits : poires, 0.15 à .... le k.; pommes, 0.20 à 0.35 le k.; nèfles, ... à .le k.; oranges, 4.50 à 5.50 le cent; melons, ... à .... pièce; raisins, ... à .... le k.; noisettes, ... le panier.

Beurre et œufs : beurre, 3.20 à .... le kil.; œufs frais, 4.60 à 5.00 le quart; œufs conservés, 1.00 à .... le quart.

Viandes : vaches, 1.00 à 2.60 le k.; porcs, 1.70 à 2.30 le k.; veau, 1.50 à 2.70 le k.; moutons, 1.40 à 2.20 le kil.

Volailles : oies, 6 à 8 fr.; poules, 2.50 à 5.50; poulets, 3.00 à 6 00; pigeons, 3.00 à .... la paire; lapins, 1.80 à .... le k.; canards, 3.00 à 4.50 la pièce; pintades, .. à .. fr. la pièce.

Gibiers : Perdrix, 2.25 à 4.50 la paire; lièvres, 5 à 9 fr. pièce; grives, ... à .... la paire; faisans, 7.00 à .... la pièce; poules faisanes, 5.00 à .... la pièce; lapins de garenne, 3.00 à 4.00 la pièce.